

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

COMMUNE DU PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-18

Séance du 04/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents: 22

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation 20/03/2024

Date d'affichage 29/03/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

08/04/2024

et publication du :

08.10/4/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s):

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s):

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. TESSIER Pierre

Objet: Affaires financières - Affectation du résultat - Exercice 2023 - Budget commune

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment des articles L 2311-5;

VU le Compte de Gestion 2023 ;

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE le 88/84/2824 VU le Compte Administratif 2023;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2023 comme ci-après,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré le compte administratif statuant sur les résultats de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
FONCTIONNEMENT			
Α	RESULTAT DE L EXERCICE	1 131 302,22 €	
В	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (002 du compte administratif)	4 437 523,05 €	
С	TOTAL A AFFECTER	5 568 825,27 €	
	INVESTISSEMENT		
	RESULTAT D EXECUTION DE L'EXERCICE	69 080,98 €	
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	-740 790,85 €	
D	RESULTAT CUMULE	-671 709,87 €	
E	SOLDES DES RESTES A REALISER	-144 587,46 €	
F	BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-816 297,33 €	
	AFFECTATION		
G1	AFFECTATION AU 1068 (affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)	816 297,33 €	
G2	AFFECTATION AU 1068 (mise en réserve)	0 €	
G3	AFFECTATION AU 1068 (G1+G2)	816 297,33 €	
Н	REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (Résultat de fonctionnement reporté – excédent)	4 752 527,94 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme. Fait au Perray-en-Yvelines Le 5 avril 2024

e Maire,

Velines Geoffroy BAX DE KEATING